

Ce mardi 21 mai se tenait, au Ministère, la Commission Nationale Andorre (CNA), qui se réunit pour traiter des affectations aussi bien au mouvement interne qu'externe pour ce territoire.

Pour information, la CNA était gérée jusqu'à présent par la DGESCO (bureau de la Mission Andorre et Outre-mer), elle passera sous la compétence de la DGRH à compter de la rentrée 2020. A cette occasion, des pistes de réflexion seront explorées pour la redéfinition des compétences de cette commission. Nous avons aussi demandé à ce que soit mise en place une réunion préparatoire pour la vérification des barèmes. Cette année encore, nous avons constaté des anomalies qui ont été corrigées par le Ministère pendant la commission.

En ce qui concerne le barème retenu pour cette année 2019, il était identique aux barèmes précédents. Un groupe de travail devrait se tenir au mois de septembre prochain pour aborder des questions liées à l'évolution de ce barème avec la prise en compte d'autres critères.

Le recrutement en quelques chiffres :

- 100 dossiers tous corps confondus
- 28 Professeur des écoles (pour 8 postes vacants)
- 68 second degré, dont 60 certifiés-agrégés et 8 PLP (pour , 1 en Documentation,
- 1 CPE
- 3 personnels Administratifs

Au niveau des postes vacants :

- 8 postes de Professeurs des Écoles
- 1 poste en Documentation
- 1 poste en Lettres Classiques (non pourvu, il a été proposé de recruter un professeur de Lettres Modernes supplémentaire)
- 2 postes en Lettres Modernes
- 1 poste en Sciences Physiques
- 1 poste en Biotechnologie (santé & environnement)
- 1 poste en Hôtellerie restauration (production culinaire)
- 1 poste en Hôtellerie restauration (service et commercialisation)